



INSTITUT NATIONAL DES MINES

2012-2013 RAPPORT ANNUEL
DE GESTION

Québec 



Le présent document a été produit par
l'Institut national des mines.

© Gouvernement du Québec
Institut national des mines, 2013

ISBN 978-2-550-68143-4 (Imprimée)
ISBN 978-2-550-68144-1 (En ligne)

ISSN 1929-6290 (Imprimé)
ISSN 1929-6304 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Pour toute demande de renseignement :
Institut national des mines

125, rue Self
Québec (Québec) J9P 2L4
Téléphone : 819 825-4667
Télécopieur : 819 825-4660
secretariat@inmq.qc.ca
inmq.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

02

MESSAGE DU
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

03

MESSAGE
DU PRÉSIDENT-
DIRECTEUR GÉNÉRAL

05

DÉCLARATION
DE FIABILITÉ
DES DONNÉES

06

PRÉSENTATION
DE L'INSTITUT
NATIONAL DES MINES

08

LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN POSTE
AU DÉBUT DE L'EXERCICE 2012-2013

10

DÉPART DE
MEMBRES
DU CONSEIL

13

FAITS SAILLANTS
DE L'ANNÉE
2012-2013

17

QUELQUES CONSIDÉRATIONS
EN MATIÈRE DE GESTION
DES RESSOURCES

18

AU SUJET
DES COMITÉS

21

RÉSULTATS RELATIFS AUX
OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE 2011-2016

31

ÉTATS
FINANCIERS
2012-2013

45

LE RESPECT DES
EXIGENCES LÉGISLATIVES
ET GOUVERNEMENTALES

46

ANNEXE

Règlement sur le code d'éthique
et de déontologie des membres
du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'Institut national des mines, organisme fondé par le gouvernement du Québec en juin 2010, en était à sa troisième année d'existence en 2012-2013. Dans le présent rapport annuel de gestion, le lecteur sera à même de constater la pertinence et la justesse des choix stratégiques faits par notre organisme pour répondre aux besoins de l'industrie, autant en période faste qu'en des moments plus difficiles.

Peu importe le contexte, il faut constamment avoir en perspective que le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, compétente, capable d'innovation et d'adaptation passe par une formation de première qualité offerte dans les maisons d'enseignement du Québec. La compétence de cette main-d'œuvre est d'autant plus essentielle en périodes difficiles si l'on veut permettre au Québec de se démarquer et de demeurer attractif.

Les administrateurs de notre conseil d'administration sont ainsi de plus en plus sensibles aux défis que nous pose le contexte économique en constante évolution; de là la nécessité d'innover en matière d'enseignement pour permettre d'être davantage efficace dans les pratiques et efficient dans la gestion de celles-ci. C'est dans cette perspective que s'oriente la réflexion de notre conseil d'administration quant aux avis ou aux recommandations qu'il adresse aux instances gouvernementales. Concernant ces instances, l'année 2012-2013 a vu naître le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Malgré ce nouveau joueur dans la gouvernance, l'Institut national des mines doit demeurer en étroite relation avec les deux ministères qui gouvernent maintenant les trois ordres d'enseignement représentés à notre conseil d'administration.

L'année qui se termine nous a également permis de constater la très grande cohésion qui règne de plus en plus entre les administrateurs de notre organisme. Que de chemin parcouru depuis le premier jour d'existence de l'Institut où les intérêts n'étaient pas des plus convergents. Eh oui, aujourd'hui, notre mission devient notre fer de lance et la question qui guide nos réflexions et nos décisions est, et doit toujours être : « Qu'est-ce qui est le mieux pour le Québec? ».

En terminant, j'adresse toute ma reconnaissance aux 17 membres de notre conseil dont trois ont dû nous quitter cette année de même qu'à notre petite équipe de permanents – mais combien dynamique – pour leur soutien de tous les instants.

Le président du conseil d'administration,

François Biron

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



La lecture du présent rapport annuel permettra au lecteur de prendre connaissance des principales réalisations de notre organisme au cours de l'exercice 2012-2013, période durant laquelle nous avons consolidé nos acquis pour atteindre notre vitesse de croisière. Il est évident que la très petite taille de notre organisation (4 employés) et l'ampleur des défis que nous propose notre plan stratégique nous impose de développer une culture organisationnelle axée entre autres sur l'efficacité.

En ce sens, pouvoir notre institut d'instruments performants est devenu un incontournable. Pour ce faire, nous nous sommes dotés d'outils d'aide à la décision très actuels et en lien direct avec nos besoins; il s'agit tout d'abord d'une base de données qui est configurée de façon à nous permettre de bien optimiser l'information portant sur l'offre de formation au Québec. Qui plus est, celle-ci est compatible avec la Banque des données statistiques du gouvernement du Québec. Finalement, nous jouissons maintenant d'une veille stratégique très performante. Celle-ci nous permet d'effectuer une vigie de tout instant sur les tendances en matière de développement et d'innovation dans le domaine minier, lesquelles tendances pourraient avoir une influence sur la formation de la future main-d'œuvre et les compétences nouvelles que celle-ci doit développer.

La concertation interministérielle et celle avec nos partenaires est de plus en plus perceptible et elle permet une gestion des plus efficaces de nos ressources et de nos expertises respectives. À cet égard, en plus de la collaboration des deux ministères qui se partagent la responsabilité de l'éducation au Québec, le partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale se traduit maintenant par des gestes concrets qui sont éloquentement illustrés dans le présent rapport. Que dire également de la cohésion qui existe entre l'Institut et deux partenaires des plus précieux soit : le Comité sectoriel

de main-d'œuvre de l'industrie des mines et la table des ressources humaines de l'Association minière du Québec. En partageant nos ressources avec le premier, vous constaterez dans ce rapport que les énergies investies dans la promotion des métiers et des professions donnent des résultats probants. En ce qui a trait à notre vécu avec le second, nous avons mutuellement contribué à développer les canaux de communication et la synergie entre nous pour que nos missions convergent vers des objectifs communs et mettent en place les conditions favorables pour doter l'industrie minière d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente.

En guise de conclusion, je me permets de témoigner, sans complaisance, l'excellente collaboration et la confiance des administrateurs du conseil d'administration de l'Institut de même que la grande mobilisation dont font preuve les trois employés qui m'accompagnent vers la réussite de notre mission.

Le président-directeur général,

Jean Carrier

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de l'Institut national des mines :

- > décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut;
- > présente les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique 2011-2016 de l'Institut;
- > rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut;
- > rend compte des obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

Le président-directeur général,



Jean Carrier
Val-d'Or, 27 mai 2013

PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

Le gouvernement du Québec a mis sur pied l'Institut national des mines en juin 2010 par l'adoption de la Loi sur l'Institut national des mines. Par cet organisme, il se dotait d'un moyen qui allait permettre au Québec de demeurer un chef de file de l'industrie minière et il accordait à ce secteur d'activité un moyen additionnel de continuer à se développer en demeurant concurrentiel. L'Institut compose avec un mandat important au moment où l'industrie minière est en pleine effervescence et où la formation et la diplomation de la main-d'œuvre constituent des enjeux prioritaires à son développement durable et à la croissance équilibrée de ce secteur d'activité.

LA MISSION

L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste notamment à :

- 1 Coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- 2 Estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- 3 Soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- 4 Participer activement aux efforts de promotion des métiers et des professions du secteur minier.

LES FONCTIONS

Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut, notamment :

- 1 Faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), les études et les recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur;
- 2 Diriger des projets-pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation;
- 3 Conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;

- 4 Solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission;
- 5 Établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier;
- 6 Exécuter tout autre mandat que lui confie le ministre.

L'Institut doit donner au ministre son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux domaines ou aux matières de sa compétence; il peut en outre accompagner l'avis de ses recommandations. Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 est venu ajouter un élément en matière d'enseignement supérieur. En effet, il précise de que les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, prévues à l'article 36 de la loi constitutive de l'Institut, sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

NOMINATIONS ET MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Institut est administré par un conseil d'administration composé de 17 membres dûment nommés par décrets ministériels du Québec. Leur représentation a été déterminée comme suit par l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines.

NOMINATION

Le gouvernement nomme 14 membres dont au moins huit doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. Ces membres se répartissent comme suit :

- 1 Un président;
- 2 Un président-directeur général;
- 3 Six membres provenant des secteurs de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ces secteurs;
- 4 Un membre provenant de la Commission scolaire Crie et un membre provenant de la Commission scolaire Kativik, nommés après consultation de celles-ci;

- 5 Deux membres provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations;
- 6 Un membre provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci;
- 7 Un membre provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.

Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre des Ressources naturelles et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

MANDAT DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Le mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans, à compter du 28 juin 2010. Ces mandats sont renouvelables.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN POSTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 2012-2013



◀ JEAN CARRIER ▶

Président-directeur général

Dûment nommé à titre de présent-directeur général de l'Institut national des mines par le premier ministre du Québec, en juin 2010.



◀ FRANÇOIS BIRON ▶

Président

Dûment nommé à titre de président du conseil d'administration de l'Institut national des mines par le premier ministre du Québec.

PROFESSION

Directeur de projets pour Mine Arnaud, filiale d'Investissement Québec.



ANNIE ROCHETTE ▶

Administratrice

Membre provenant des secteurs d'enseignement secondaire, collégial et universitaire concernés par le secteur minier.

PROFESSION

Directrice générale du Centre de technologie minérale et de plastrurgie inc.



JUDITH CÔTÉ ▶

Administratrice

Membre provenant de la Commission scolaire Kativik.

PROFESSION

Directrice de la formation aux adultes et de la formation professionnelle à la Commission scolaire Kativik.



◀ MICHÈLE PERRON ▶

Administratrice

Membre provenant des secteurs de l'enseignement secondaire concernés par le secteur minier.

PROFESSION

Directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James.



◀ JOHANNE JEAN ▶

Administratrice

Membre provenant des secteurs de l'enseignement universitaire concernés par le secteur minier.

PROFESSION

Ingénieure en géologie et rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.



MICHEL AUBERTIN ▶

Administrateur

Membre provenant des secteurs de l'enseignement universitaire concernés par le secteur minier.

PROFESSION

Professeur au département des génies civil, géologie et des mines à l'École Polytechnique de Montréal et titulaire de la chaire de recherche industrielle CRSNG Polytechnique-UQAT en environnement et en gestion des rejets miniers.



DANIEL MARCOTTE ▶

Administrateur

Membre provenant des secteurs de l'enseignement collégial concernés par le secteur minier.

PROFESSION

Directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.



◀ DANIEL DESBIENS ▶

Administrateur

Membre représentant la sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

PROFESSION

Directeur général de la formation professionnelle et technique. Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.



◀ JEAN-PIERRE THOMASSIN ▶

Administrateur

Membre mandaté pour représenter le secteur des associations d'employeurs du secteur minier.

PROFESSION

Géologue



ROBERT GIGUÈRE ▶

Administrateur

Membre représentant le sous-ministre des Ressources naturelles (MRN).

PROFESSION

Directeur de la coordination et des affaires intergouvernementales et directeur par intérim de Géologie Québec.



◀ DONALD NOËL ▶

Administrateur

Membre provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier.

PROFESSION

Coordonnateur régional, région nord-nord-ouest pour le Syndicat des Métallus.



GARY JAMES ▶

Administrateur

Membre représentant le secteur des associations d'employeurs du secteur minier.

PROFESSION

Directeur du Centre d'études collégiales à Chibougamau pour le Cégep de St-Félicien.



MICHEL BÉLANGER ▶

Administrateur

Membre provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO MINES).

PROFESSION

Directeur général du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines.



DÉPART DE MEMBRES DU CONSEIL

MICHEL BÉLANGER

En quittant ses fonctions de directeur général du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, Michel Bélanger quittait, de ce fait, ses fonctions d'administrateur au sein de l'Institut national des mines, puisqu'un siège est réservé à un membre de ce comité sectoriel. Durant les deux années qu'aura duré son mandat, Monsieur Bélanger a contribué de manière très étroite à la mise en place de l'Institut étant particulièrement impliqué au sein du comité de veille stratégique et du comité d'audit. Qui plus est, Monsieur Bélanger a contribué à tisser des liens de partenariat entre le CSMO Mines et l'Institut, dans des activités en matière de promotion des métiers et des professions de même que dans l'analyse de profession d'opérateur de machinerie surdimensionnée.

REMERCIEMENTS

Contribuer à la naissance d'un tout jeune organisme tel l'Institut national des mines constitue un beau et grand défi, car les attentes du gouvernement du Québec à notre égard étaient, et sont de plus en plus, d'actualité. Rapidement, il faut tisser des liens et créer des réseaux, les entretenir et les élargir. L'esprit d'équipe s'installe et les collaborations sont de plus en plus omniprésentes. Les trois membres qui nous ont quittés ont largement contribué à créer ce bel environnement de travail dans lequel nous évoluons maintenant. Notre très grande reconnaissance leur est vouée et, sans complaisance, on peut affirmer que leur implication à titre d'administrateur bénévole aura contribué à faire de la formation de la main-d'œuvre une grande priorité, et ce, dans un esprit de collégialité.

GARY JAMES

Gary James occupait, jusqu'en décembre 2012, un des deux sièges réservés aux membres provenant des associations d'employeurs du secteur minier. Monsieur James a dû renoncer à son engagement au sein de notre organisme pour des raisons personnelles, non sans avoir participé dès le départ au sein du comité de veille stratégique. Il a également fait office de vice-président du conseil d'administration.

PROCESSUS DE REMPLACEMENT

Au moment d'écrire ce rapport, la nomination des trois successeurs aux membres démissionnaires n'avait pas encore fait l'objet d'un décret ministériel. À cet effet, les associations d'employeurs (AMQ et AEMQ) et le CSMO de l'industrie des mines ont proposé des candidats potentiels.

JEAN-PIERRE THOMASSIN

Monsieur Thomassin a occupé jusqu'à tout récemment un des deux sièges réservés aux membres provenant des associations d'employeurs, en l'occurrence l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ). Tout au long de son mandat, Monsieur Thomassin, ex-directeur général de l'AEMQ, s'est donné de manière très active au sein du conseil d'administration et auprès de plusieurs comités tels : le comité de veille stratégique, le comité de ressources humaines de même que le comité d'audit, au sein duquel il a fait office de président. Ayant pris sa retraite de l'AEMQ, Monsieur Thomassin a dû quitter ses fonctions d'administrateur en octobre 2012.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2012-2013

LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS PERFORMANTS

Une organisation de petite taille comme la nôtre (4 employés) doit se doter d'outils de recherche et de collecte de données de haute performance si elle veut utiliser ses ressources de manière efficiente. L'année 2012-2013 nous a permis de développer deux de ces outils, qui nous offrent déjà une importante gamme de possibilités.

UNE BASE DE DONNÉES SUR L'OFFRE DE FORMATION

La collecte annuelle de données auprès des établissements d'enseignement du Québec, qui a pour objet d'inventorier l'offre de formation en lien avec l'industrie minière, revêt pour les travaux de l'Institut une importance de premier ordre. Plusieurs données de nature statistique s'ajoutent chaque année, d'où la nécessité de se doter d'une base de données bien structurée et évolutive au fil des ans. L'Institut doit être rigoureux dans l'alimentation et l'interprétation de ces données pour en faire une utilisation optimale. Il doit également avoir un accès rapide à une multitude de résultats qui permettent de répondre efficacement aux besoins variés de ses partenaires.

Après plusieurs démarches pour sélectionner le partenaire qui allait nous permettre d'avoir le produit attendu, nous avons arrêté notre choix sur l'Institut de la statistique du Québec. Cet organisme constitue une valeur ajoutée,

puisque'il traite les données qui émanent de la réalité québécoise en matière de formation et en plus nous permet de bénéficier de l'expertise de spécialistes en méthodologie. Les données de l'Institut national des mines pourront également avoir une certaine compatibilité avec les systèmes de données statistiques du gouvernement du Québec.

UNE VEILLE STRATÉGIQUE CONVIVIALE ET ÉCLAIRANTE

Posséder de solides instruments en vue de porter un regard objectif sur les besoins de formation de la main-d'œuvre dite minière converge également vers le développement d'une vigie (veille) stratégique qui englobera les neuf sujets de veille déterminés par l'Institut. Après une première démarche infructueuse en début d'année, le conseil d'administration a décidé de se tourner vers une autre solution.

Heureuse décision, car les deux premiers bulletins de veille qui ont été livrés ont permis de constater la pertinence et la nécessité d'une telle vigie dans le cadre du processus décisionnel qui incombe à l'Institut. C'est donc avec beaucoup d'optimisme que nous envisageons l'utilisation prochaine de ce bel outil d'information de même que de l'information qui émanera de quelques notes de recherche (veille économique).

VERS UNE FORMATION D'AVANT-GARDE

L'enjeu 2 du plan stratégique constitue le cœur de la mission de notre organisme, car c'est en partie par le développement d'une formation d'avant-garde que nous contribuerons à répondre aux besoins évolutifs des compétences requises par l'industrie minière, en tenant pour acquis que cette dernière mise sur une main-d'œuvre capable d'adaptation et d'innovation. Considérant que, pour réaliser sa mission, l'Institut peut diriger des projets pilotes et des expérimentations, le conseil d'administration de l'Institut a pris la décision d'investir, en partenariat avec l'industrie et les maisons d'enseignement, dans un projet de formation à distance par l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC).

PROJET-PILOTE EN FORMATION À DISTANCE

Lors d'une journée de réflexion entre des intervenants d'entreprises minières, d'établissements d'enseignement et de l'Institut, il en est ressorti que les superviseurs, les formateurs miniers et la main-d'œuvre en extraction de minerai représentaient des clientèles à cibler pour expérimenter certaines technologies comme valeur ajoutée à l'offre de formation. Les réponses aux questions suivantes constituent l'azimut vers lequel nous nous dirigeons :

- > Quels sont les avantages de l'utilisation des TIC dans une formation offerte dans le secteur minier?
- > Quelles technologies préconiser pour maximiser la valeur ajoutée?
- > Quels sont les besoins en termes de soutien à accorder aux concepteurs de formation?
- > Quelles sont les limitations à considérer dans l'utilisation des TIC en regard des contraintes du secteur minier?
- > Quel soutien technique doit être assuré lors de la livraison d'une formation à distance en raison de ces contraintes?

À l'égard de ce questionnaire, nos objectifs sont de trois ordres :

- 1 Évaluer le potentiel d'utilisation de plusieurs TIC dans la formation de la main-d'œuvre du secteur minier;
- 2 Établir les conditions optimales d'utilisation de plusieurs TIC en fonction de différents besoins pédagogiques;
- 3 Favoriser les partenariats entre l'industrie minière et des établissements d'enseignement.

Dans le cadre du projet, on vise l'expérimentation de plusieurs TIC, notamment :

- > une technologie asynchrone pour la diffusion des savoirs (ex. : Panopto);
- > une technologie de gestion de l'enseignement en ligne (ex. : Moodle pour le dépôt de documents, de messages écrits);
- > une plateforme poste-à-poste pour des activités de groupe et le suivi des apprenants (ex. : VIA);
- > la supervision par caméra pour l'observation directe ou différée dans la cadre d'activités pratiques et de l'évaluation d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE

Trois cellules ont été formées et ciblent une clientèle et un contenu particulier :

- 1 Cellule « formation professionnelle » : le module 2 du programme en extraction du minerai, qui traite de santé et sécurité;
- 2 Cellule « collégiale en formation technique » : développement des compétences en gestion des ressources humaines des superviseurs miniers de première ligne;
- 3 Cellule « universitaire » : les habiletés et les compétences pédagogiques des formateurs miniers dans le cadre du programme des formateurs en FMTM (formation modulaire du travailleur minier).

Au moment d'écrire ces lignes, les travaux des trois cellules respectaient l'échéancier prévu. Les équipes de travail étant constituées d'intervenants en provenance de plusieurs maisons d'enseignement, cela favorise un développement de réseaux fort intéressant et stimulant. Le rapport d'évaluation de ce projet pilote devrait être présenté au plus tard à l'automne 2013.

L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DANS LE RÉSEAU ÉDUCATIF

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) est devenu au fil du temps un partenaire privilégié en ce qui a trait à la promotion des métiers et des professions en lien avec l'industrie minière. Le partenariat développé entre nos deux organismes a permis une présence active dans plusieurs salons éducation/emploi, congrès et colloques de même que dans plusieurs écoles du Québec. Cette présence dans les écoles s'est également manifestée par le projet Mines et Vie, qui a permis de faire vivre à des élèves de 4^e et 5^e secondaire, dans le cadre de leurs cours de sciences, des expériences à caractère scientifique en lien très étroit avec le domaine minier. Il faut noter que, pour cette première année, les régions non minières ont été volontairement privilégiées. Le concours Zoom minier a également été offert aux écoles secondaires de trois régions minières du Québec : Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec et Côte-Nord. En 2013, toutes les régions ont été invitées et la participation a décuplé en rapport avec l'année 2012. Pour suivre l'évolution de ce concours, l'Institut a mis l'icône Zoom minier sur la page d'accueil de son site Web, au inmq.gouv.qc.ca, et que tous les internautes peuvent utiliser.

LA CONSOLIDATION DES PARTENARIATS

Considérant la taille et les mandats de l'Institut national des mines, le développement de partenariats solides et complémentaires devient un élément incontournable. À cet égard, en plus des liens très étroits qui sont maintenant bien ficelés avec le CSMO Mines, l'année 2012-2013 a permis d'établir un partenariat fort intéressant avec la table des ressources humaines de l'Association minière du Québec (AMQ). Ce lien de collaboration nous a permis de développer, entre autres, notre projet pilote en formation à distance de même qu'un portrait très détaillé de la formation en entreprise au sein de l'industrie minière.

Par ailleurs, la concertation interministérielle est de plus en plus présente dans les dossiers de formation de la future main-d'œuvre de l'industrie minière. Celle-ci devient essentielle, car les deux ministères qui ont maintenant la responsabilité de l'enseignement et de l'éducation (le MELS et le MESRST) doivent être en synergie avec le ministère des Ressources naturelles et celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Ce partenariat avec le ministère des Ressources naturelles a été particulièrement manifeste lors de l'Événement Québec Mines 2012 où l'Institut national des mines a coordonné la participation d'une vingtaine de maisons d'enseignement à titre d'exposants. Cette activité a été une grande première, car une toute nouvelle section « éducation » était intégrée à un congrès minier.

Quant aux liens avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, depuis juin 2012, l'Institut est devenu partenaire à part entière de la prochaine étude sur les besoins de main-d'œuvre du secteur minier. La valeur ajoutée de cette prochaine étude réside dans le fait que, par la participation de notre organisme, le prochain recensement fera ressortir les exigences en matière de formation qu'ont les industries minières, et ce, pour une quarantaine de métiers et de professions.

QUELQUES CONSIDERATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

En ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, les trois ressources externes embauchées en 2011 sont toujours au service de l'Institut et, de ce fait, assurent le maintien de l'expertise dans notre réseau. De plus, la décision de ne pas embaucher un deuxième chargé de projet favorise une certaine efficacité au travail, nous permettant de confier à des ressources externes des mandats en fonction de nos besoins particuliers.

RESSOURCES FINANCIÈRES

À la lumière des résultats du présent exercice financier, on remarque une utilisation rigoureuse des fonds publics, puisque seulement 65 % du budget alloué a été dépensé. Quelques facteurs ont influencé ce résultat, dont la réduction importante des dépenses de frais de déplacement, principalement due à une participation accrue à des rencontres virtuelles, et la révision d'achats d'équipement informatique pour des solutions moins coûteuses.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Après plus d'un an et demi d'utilisation d'un site Web temporaire, c'est le 27 novembre 2012 que l'Institut lançait son tout nouveau site Web dont les travaux avaient commencé en février 2012. Ce nouveau site offre actuellement l'opportunité aux maisons d'enseignement de mettre à l'avant-plan leurs programmes de formation en lien avec l'industrie minière, promotion qui est offerte tout au long de l'année et dont plus d'une trentaine de maisons bénéficient déjà. Quant à la mise en place de la veille stratégique et d'une base de données, les travaux seront terminés au début de l'exercice financier 2013-2014.

L'Institut suit attentivement l'évolution du dossier de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement en participant régulièrement

au Forum des dirigeants de l'information et en apportant sa contribution aux différentes collectes de données. Par contre, il faut savoir que l'Institut bénéficie de plusieurs ressources informationnelles de la part de la commission scolaire qui héberge ses bureaux. À certains égards, l'Institut est donc tributaire du développement des ressources informationnelles de cette entité dont les stratégies d'acquisition et le parcours de mise à niveau des logiciels des postes de travail ont été définis différemment pour le réseau de l'éducation. Toutefois, l'adhésion au système de visioconférence « Jabber » offert par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) depuis décembre 2012, a permis de mettre de côté l'achat d'un coûteux système de visioconférence et, ainsi, de générer des économies significatives.

AU SUJET DES COMITÉS

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit de l'Institut a tenu trois rencontres durant l'exercice financier 2012-2013. Ce comité est composé de quatre membres du conseil d'administration, du président-directeur général de même que de l'adjointe administrative, qui agit également à titre de secrétaire du conseil d'administration, sans droit de vote. Les représentants du Vérificateur général du Québec (VGQ) sont également invités dans le cadre de la planification et de la présentation de l'audit des états financiers annuels. Les sujets principaux abordés lors de ces rencontres ont été :

- > la présentation du plan d'audit 2012-2013;
- > les résultats de l'audit 2011-2012 effectué par le VGQ;
- > les prévisions budgétaires 2012-2013;
- > l'état des résultats au 31 décembre 2012 et la révision budgétaire.

COMITÉ DE VEILLE STRATÉGIQUE

Le comité de veille stratégique est composé de six membres du conseil d'administration et de la chargée de projet de l'Institut. Le comité s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2012-2013 et ses principales réalisations ont été :

- > l'élaboration d'une structure de veille en fonction des besoins particuliers de l'Institut;
- > l'évaluation de la première version de veille stratégique et la préparation d'une recommandation au conseil d'administration dans le but d'opter pour une autre solution;
- > le nouvel appel d'offres sur invitation qui a donné des résultats fort concluants;
- > l'analyse des deux nouveaux bulletins de veille et la recommandation au conseil d'administration de mandater une nouvelle firme pour la production de vingt bulletins et de quelques notes de recherche (veille économique) en 2013-2014.

COMITÉ ANALYSE DE PROJETS

Ce comité, composé de cinq administrateurs, s'est réuni à trois reprises en 2012-2013. Ses principales réalisations sont :

- > le développement d'un modèle de plan de projets devant être utilisé pour tous les projets à être chapeautés par l'Institut national des mines;
- > l'analyse d'un projet majeur en formation à distance;
- > les recommandations au conseil d'administration.

COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

Ce comité, composé de quatre membres du conseil et du président-directeur général, a préparé le plan d'effectifs 2012-2013 qui a été adopté par le conseil d'administration en mai 2012. En cours d'année, il a également recommandé au conseil de ne pas procéder à l'ouverture du poste de chargé de projet prévu au plan d'effectifs. La répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2013 correspond au nombre de personnes et elle se répartit comme suit :

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2012 2013	2011 2012	ÉCART
Direction générale et conseil d'administration	1	1	0
Projets, recherches et analyses	1	1	0
Administration	2	2	0

RÉSULTATS RELATIFS AUX OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016

Trois enjeux essentiels guident les choix stratégiques de l'Institut national des mines, il s'agit :

- 1 du déploiement optimal de l'offre de formation;
- 2 d'une offre de formation d'avant-garde;
- 3 de l'attraction et de la rétention dans le réseau éducatif.

De ces trois enjeux découlent autant d'orientations, huit axes d'intervention de même que 22 objectifs stratégiques. Il faut noter qu'en 2012-2013, le conseil d'administration, par sa résolution 1213-108, a pris la décision de reporter d'une année l'application de quatre de ces objectifs dont l'application était originalement prévue en 2012-2013. Il s'agit des objectifs suivants :

- > **objectif 12** : Documenter et structurer des approches et des stratégies adaptées aux spécificités des différentes clientèles étudiantes et des entreprises;
- > **objectif 16** : Contribuer aux activités de promotion et de réseautage à l'échelle nationale et internationale ciblant le recrutement d'étudiants, de professeurs et de chercheurs qui participent au développement de l'innovation dans le secteur minéral;
- > **objectif 21** : Contribuer au développement et à la mise à jour des passerelles interordres entre les programmes de formation;
- > **objectif 22** : Contribuer au développement de processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et des diplômes étrangers.

Par ailleurs, certains objectifs ne figurent pas dans le présent rapport, puisque leur application n'est prévue qu'à compter de 2013-2014 ou de 2014-2015, soit :

- > **objectif 9** : Établir un portrait de l'évolution en termes de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière;
- > **objectif 10** : Établir un portrait des tendances en matière de recherche scientifique et technologique, de l'innovation organisationnelle, sociale et commerciale relative au développement des compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière à l'échelle nationale et internationale;
- > **objectif 19** : Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des étudiants et contribuer à sa mise en œuvre;

Voici maintenant la présentation détaillée des résultats en ce qui a trait aux quatorze objectifs du plan stratégique qui ont fait l'objet de travaux durant l'année 2012-2013.



ENJEUX

01 LE DÉPLOIEMENT OPTIMAL DE L'OFFRE DE FORMATION

Orientation

Favoriser un déploiement optimal de l'offre de formation permettant de répondre aux besoins générés par le développement de l'industrie minérale

01

AXE D'INTERVENTION
VEILLE STRATÉGIQUE

OBJECTIF 1

Produire et diffuser de l'information objective sur l'évolution du contexte de formation de la main-d'œuvre liée à l'industrie minérale

INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Structure de veille mise en place	31 mars 2012	Sujets de veille établis

La veille stratégique de l'Institut national des mines a pour objet de bien informer les administrateurs concernant les tendances actuelles et futures dans le domaine minier. Cette collecte d'information pertinente devrait nous aider dans le processus de prise de décisions objectives en lien avec notre mission. Voici les neuf sujets de veille sur lesquels nous avons convenu de nous concentrer :

- > Politiques et interventions administratives de ministères ciblés du gouvernement du Québec;
- > Offre et demande de main-d'œuvre minière;
- > État d'avancement des projets miniers en cours;
- > Image publique de l'industrie minérale;
- > Évolution des conditions d'affaires des entreprises du secteur minéral;
- > Offre de formation dans les entreprises;
- > Offre de formation dans le système d'éducation dans les trois ordres d'enseignement;
- > Tendances en innovation sur le plan technologique et pédagogique;
- > Stratégie de mise en œuvre de l'offre de formation.



En novembre 2012, nous avons mis un terme au contrat qui avait été accordé à la firme responsable de nous produire des bulletins de veille, car le produit fini ne répondait pas aux besoins de notre organisme. En janvier 2013, il a plutôt été décidé de redémarrer l'opération en collaboration avec la firme GLS Réseaux. Depuis ce jour, deux bulletins expérimentaux ont été produits et, à la lumière des résultats très satisfaisants, nous nous sommes engagés à investir dans la production de plus d'une vingtaine de bulletins de veille, qui s'étaleront sur les 12 prochains mois. Nous avons également pris la décision de ne pas poursuivre le projet pilote mis sur pied en collaboration avec la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM concernant le 4^e sujet, soit : l'image publique de l'industrie minérale.

02

AXE D'INTERVENTION
INVENTAIRE DE L'OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

OBJECTIF 2

Inventorier l'offre de formation des établissements d'enseignement en lien avec le développement de l'industrie minérale.

INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Base de données	31 mars 2013	Base de données établie et fonctionnelle

L'inventaire de l'offre de formation est achevé et mis à jour annuellement. La valeur ajoutée de celui-ci est le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans chacun des programmes d'enseignement, et ce, dans les trois ordres d'enseignement.

L'adéquation de l'offre de formation en lien avec la codification nationale des professions est maintenant établie.

Une base de données maison collige l'ensemble de nos données et l'Institut de la statistique du Québec travaille actuellement à la construction d'une base de données plus performante qui sera livrée en septembre 2013.

Comme résultat concret de cette démarche, nous pourrions prochainement compter sur un outil fiable qui permettra, non seulement d'analyser l'offre de formation et la fréquentation, mais aussi la délivrance des diplômes dans les programmes d'enseignement qui nous préoccupent plus particulièrement.

OBJECTIF 3

Établir un portrait de la formation dispensée dans les entreprises en lien avec le développement de l'industrie minérale

INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Dépôt du rapport	31 mars 2013	Le portrait de la formation en entreprise est disponible.

Une quinzaine d'industries minières ont accepté de collaborer à la collecte de données qui nous permet maintenant de mieux cerner les tendances en matière de formation en entreprise. D'ores et déjà, nous avons constaté qu'en moyenne, au Québec, l'industrie minière investit près de 4 % de sa masse salariale à des fins de formation. Ce portrait de la formation en entreprise constitue un autre outil d'optimisation fort intéressant pour notre organisme. Cet exercice n'aurait pas été aussi fructueux sans l'excellente collaboration dont nous avons pu bénéficier de la part des services des ressources humaines des industries participantes.

OBJECTIF 4		
Inventorier les centres d'expertise du Québec contribuant ou pouvant contribuer au développement de l'offre de formation qui s'adresse à l'industrie miniérale		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2011-2012
Base de données établie	31 mars 2012	1 ^{re} base de données disponible

Une première recension sur les centres d'expertise au Québec est maintenant à notre disposition. Il s'agit d'un outil complémentaire à l'offre de formation des maisons d'enseignement dans lequel nous pouvons puiser des références en matière de développement potentiel d'une main-d'œuvre capable d'innovation et d'adaptation.

03 AXE D'INTERVENTION ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION PAR RÉGION		
OBJECTIF 5		
Mettre en place des pratiques, des outils et des services qui permettent de déterminer les besoins de formation et leur répartition géographique		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Modèle d'estimation	31 mars 2013	En développement

L'adéquation formation-emploi constitue un très grand défi dans le domaine de l'industrie minière. À cet égard, un grand pas a été franchi cette année, puisque l'Institut national des mines est maintenant partenaire à part entière du prochain recensement sur l'estimation des besoins de main-d'œuvre de ce secteur d'activité. Ainsi, nous avons participé à la préparation du questionnaire du prochain recensement, en étroite collaboration avec Emploi-Québec et le CSMO Mines. Une valeur ajoutée à ce prochain recensement se trouve dans la collecte d'information portant sur les exigences de l'industrie en matière de formation lors de l'embauche, et ce, pour près de quarante métiers et professions. Selon l'échéancier prévu, le recensement devrait débiter au plus tard en juillet 2013.

04 AXE D'INTERVENTION OUTILS SOUTENANT L'OPTIMISATION DE L'OFFRE		
OBJECTIF 6		
Développer un réseau de partenaires facilitant l'identification et le recrutement d'étudiants		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Portrait de la disponibilité d'étudiants	31 mars 2013	Réseau établi et efficace

Avec le temps, l'Institut a développé un réseau de partenaires et des stratégies fort efficaces avec eux en ce qui a trait au recrutement de futurs étudiants. Le fait de travailler en complémentarité avec nos partenaires (maisons d'enseignement, ministères, comité sectoriel, associations et autres) et de partager nos ressources facilite grandement le travail de tout un chacun. Les résultats sont d'ailleurs très éloquentes comme en font foi les données paraissant à l'objectif 14.

OBJECTIF 7		
Mettre en place des pratiques et des outils permettant d'optimiser le déploiement de l'offre de formation		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Outils d'évaluation	31 mars 2013	2 outils développés

Deux outils fort importants ont été développés en 2012-2013 en vue d'optimiser la mise en place de l'offre de formation. Il s'agit de la base de données de l'effectif actif dans les maisons d'enseignement du Québec, et ce, dans les trois ordres d'enseignement. La veille stratégique, de son côté, permettra à l'Institut de porter un regard sur l'évolution des besoins en matière de compétences en lien avec les divers métiers et professions.

Quant aux pratiques à mettre en place dans le but de prendre des décisions objectives, justes et documentées, il s'agira de doter le conseil d'administration d'un outil d'aide à la décision.

OBJECTIF 8		
Mettre en place un réseau d'organisations contribuant à l'optimisation de la livraison de l'offre de formation		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Réseau fonctionnel	31 mars 2013	Plan de projet pour 2013-2014 élaboré

En 2012-2013, nous avons établi un plan de projet à l'égard du développement éventuel de réseaux avec les maisons d'enseignement prêtes à collaborer et à travailler en partenariat. Ce défi découle de l'importance de coordonner les initiatives visant une adéquation entre la livraison de l'offre de formation et les besoins d'une main-d'œuvre formée et compétente dans un contexte où :

- > le p otentiel minéral du Québec est largement diversifié et réparti sur son territoire avec plusieurs pôles régionaux;
- > les communautés, où se réalisent les projets miniers, s'attendent à des retombées en termes d'emplois et souhaitent souvent disposer de moyens pour former la main-d'œuvre locale.

La forte demande des métaux des dernières années a grandement stimulé le développement du secteur minier, ce qui a généré des besoins de formation au Québec et ailleurs dans le monde. En réponse à ces besoins, nous avons pu observer le développement de collaborations entre des établissements d'enseignement du Québec qui étaient intéressés par ce secteur. Ces collaborations ont pris la forme d'extension de programmes, de partage d'expertise et de coréalisation de projets au Québec, mais aussi à l'échelle internationale.

En effet, le Québec étant la seule nation francophone à offrir dans le secteur public de la formation qui s'adresse à l'industrie miniérale, et ce, dans les trois ordres d'enseignement, nous bénéficions d'une position stratégique qui intéresse grandement plusieurs pays, notamment l'Amérique latine, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest.

Le plan de projet élaboré en 2012-2013 vise donc l'atteinte des objectifs suivants :

- > Mettre en place, sur une base volontaire, un réseau d'organisations qui contribuent à l'optimisation de la livraison de l'offre de formation;
- > Favoriser la création de collaborations entre les différents établissements et ordres d'enseignement comme source de valeur ajoutée pour le positionnement national et international de l'offre de formation du Québec;
- > Favoriser la coordination des interventions des différents ordres d'enseignement.

ENJEUX

02

UNE OFFRE DE FORMATION D'AVANT-GARDE

Orientation

Contribuer au développement d'une offre de formation d'avant-garde en réponse aux besoins évolutifs des compétences requises par l'industrie minière qui mise sur une main-d'œuvre capable d'innovation et d'adaptation

06 AXE D'INTERVENTION ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION		
OBJECTIF 11		
Conseiller le ou la ministre sur les modifications à apporter à l'offre de formation s'adressant à l'industrie minière		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Recommandation et avis	Annuel	Avis transmis au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport

Deux avis ont été transmis au MELS en 2012-2013. Un premier concernait la pertinence d'actualiser le programme de conduite de machinerie surdimensionnée considérant les grands besoins de main-d'œuvre pour ce type de compétence. Le second avis concernait le programme d'extraction de minerai, qui requiert une importante mise à jour, considérant que les mines dites conventionnelles font place de plus en plus aux mines hautement mécanisées. À notre avis, les compétences développées par le programme actuel demandent une importante mise à niveau pour répondre adéquatement aux nouvelles exigences dans le domaine.

OBJECTIF 13		
Contribuer au développement d'approches et de stratégies misant sur les nouvelles technologies de pointe		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Expérimentation avec des partenaires et des projets-pilotes	Un projet au 31 mars 2013	Projet-pilote en cours de réalisation

Un projet pilote en formation à distance a été mis en place en janvier 2013 et il concerne les trois ordres d'enseignement. Trois cellules (3 volets) sont donc actuellement en développement :

- > **Cellule formation professionnelle** : le module 2 du programme d'extraction de minerai est restructuré pour pouvoir être enseigné en partie à distance.
- > **Cellule formation technique** : quarante heures de formation à distance dédiées aux superviseurs de mine de première ligne. Cette formation est principalement axée sur les compétences en gestion des ressources humaines.
- > **Cellule universitaire** : restructuration du programme de formation des formateurs en FMTM (formation modulaire du travailleur minier). Actuellement, les formateurs doivent suivre une formation intensive d'une semaine pour être accrédités. L'expérimentation permettra de proposer une formule hybride, c'est-à-dire en partie à distance et en partie en présentiel.

L'expérimentation devrait commencer en mai 2013 pour se terminer à l'automne 2013. Un rapport d'expérimentation et d'évaluation devrait être soumis à nos partenaires en novembre 2013.



ENJEUX

03

L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DANS LE RÉSEAU ÉDUCATIF

Orientation

Contribuer à l’attraction, à la rétention et à la promotion des métiers, des professions et de la formation du secteur minéral

08 AXE D'INTERVENTION PROMOTION

OBJECTIF 14

Contribuer aux activités de promotion des programmes de formation en lien avec l’industrie minérale

INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Entente de participation et activités	Au moins deux activités réalisées annuellement	Diverses activités réalisées

Voici quelques activités auxquelles l’Institut national des mines a participé cette année en partenariat très étroit avec le CSMO de l’industrie des mines :

- > **Mines et Vie** : (voir le texte de l’objectif 17);
- > **Participation à treize événements tels** : salons éducation-emploi, congrès, colloques;
- > Visites des 21 centres de formation professionnelle et de 9 cégeps;
- > **Concours de vidéos Zoom minier** : 15 inscriptions lors de la première édition de ce concours en 2012. Pour la deuxième édition, plus d’une centaine d’inscriptions en date du 31 mars 2013. Le dévoilement des gagnants a eu lieu le 25 mai 2013.

Les résultats tangibles de diverses campagnes de promotion se font directement sentir au niveau des demandes d’inscriptions ou des inscriptions elles-mêmes dans les divers programmes relatifs au secteur minier, et ce, dans les trois ordres d’enseignement. Dans le cadre de nos travaux, nous apportons un suivi rigoureux à l’évolution de ces données dans plusieurs de ces programmes, soit : 16 en formation professionnelle, 18 au collégial et 20 à l’enseignement universitaire des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles. Les statistiques détaillées de ces 54 programmes sont accessibles sur notre site Web.

OBJECTIF 15

Supporter les activités mises en œuvre pour promouvoir les compétences essentielles préalables à la formation professionnelle ou technique de l’industrie minérale

INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Activités réalisées avec la participation de l’INM	Une activité par année	Réseau de personnes-ressources établi

En 2012-2013, nous avons effectué un relevé de toutes les notions, les caractéristiques, les composantes, les réseaux et les initiatives en lien avec les compétences essentielles. Un document d’une vingtaine de pages s’intitulant *Les compétences essentielles prérequisés à la formation professionnelle ou technique de l’industrie minérale* est maintenant à notre disposition et nous servira de base dans notre travail de support et de collaboration dans les diverses activités et initiatives qui sont actuellement en expérimentation. Le document en question décrit bien les différents types de clientèle ciblée, les formations développées, les initiatives québécoises et canadiennes de même que les réseaux et les organismes existants.

OBJECTIF 17

Promouvoir l’utilisation d’un contenu éducatif sur l’industrie minérale dans les programmes de formation générale de niveau primaire, secondaire et collégial.

INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Interventions auprès des concepteurs de programmes	31 mars 2016	Scénario d’apprentissage dans le cadre des cours de sciences de 4 ^e et 5 ^e secondaire

Modifier les contenus de programmes de formation générale requiert beaucoup de temps et de consultation et doit se faire en respectant les procédures établies. Désireux de créer un impact auprès des élèves du secondaire, nous avons plutôt opté d’intervenir auprès d’eux dans le respect des contenus de programmes de sciences de 4^e et 5^e secondaire. C’est donc en partenariat avec le Comité sectoriel de main-d’œuvre de l’industrie des mines que nous avons mis sur pied le projet « Mines et Vie ». Ce projet consiste à faire vivre aux élèves des cours de sciences du second cycle du secondaire, une période de cours d’une durée de 75 minutes durant laquelle ils participent à la réalisation de trois expériences qui ont un lien direct avec le monde des mines (de l’exploration à la restauration). Le contenu a été pensé en collaboration avec des enseignantes et des enseignants en sciences de même qu’avec des conseillers pédagogiques. Le mandat de développer le matériel pédagogique a été confié à la Boîte à sciences alors que les animateurs du Conseil des loisirs scientifiques de la région de Québec se sont vu confier le mandat de l’animation dans les classes.

Pour cette première année, la priorité a été de visiter les écoles des régions non minières. Ainsi, les régions du Bas-Saint-Laurent, de l’Estrie, de l’Outaouais, de Lanaudière, de Montréal et de Québec ont été visitées. Notre objectif de faire 140 présentations a été largement dépassé, puisqu’au 31 mars 2013, 158 classes de 4^e et 5^e secondaire totalisant près de 4 000 élèves avaient reçu la visite de nos animateurs.

OBJECTIF 18		
Développer avec des partenaires une stratégie de promotion des études supérieures en vue de supporter les efforts de recherche et d’innovation du secteur minéral et contribuer à sa mise en œuvre		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Stratégie mise en place	31 mars 2013	S. O.

Les statistiques relatives aux inscriptions dans les divers programmes universitaires en lien avec l’industrie minérale nous ont incités à ne pas aller au-delà des initiatives reliées à l’objectif 14 concernant la promotion des programmes de formation dans le domaine. En effet, comme le nombre d’inscrits dans ces programmes de niveau universitaire a suscité un grand intérêt depuis les deux dernières années, on peut présager une rétention favorisant l’inscription d’un bon bassin d’étudiants dans les domaines spécifiques à la recherche et à l’innovation. Il va de soi que le suivi annuel du nombre d’étudiantes et d’étudiants inscrits dans ces programmes nous permettra d’évaluer la pertinence ou non d’agir.

OBJECTIF 20		
Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des entreprises et contribuer à sa mise en œuvre		
INDICATEUR	CIBLES 2011-2016	RÉSULTAT 2012-2013
Stratégie mise en place	31 mars 2014	S. O.

La présence du président-directeur général, à titre d’invité, au sein de la table des directions des ressources humaines le l’Association minière du Québec (AMQ) donne à l’Institut un accès privilégié pour sensibiliser l’industrie à l’importance de l’obtention d’un diplôme par de leurs employés ou auprès de ceux en processus d’embauche. L’industrie est d’ailleurs de plus en plus sensible à l’importance du diplôme dans le curriculum de leurs employés, préoccupée que ceux-ci améliorent leur employabilité.



ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

32	RAPPORT DE LA DIRECTION	35	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
33	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	36	ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
ÉTATS FINANCIERS		37	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE
34	ÉTAT DES RÉSULTAS ET DE L'EXDÉDENT CUMULÉ	38	NOTES COMPLÉMENTAIRES

INSTITUT NATIONAL DES MINES

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Jean Carrier

Val-d'Or, le 27 mai 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

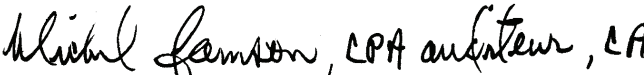
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 27 mai 2013

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013 Budget	2013	2012
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	400 000	800 000
Intérêts	1 000	1 628	960
	1 001 000	401 628	800 960
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	403 539	327 949	239 801
Services professionnels	385 961	191 358	139 782
Frais de déplacements	100 000	50 458	74 466
Fournitures et approvisionnements	43 750	25 515	31 560
Publicité et communication	22 500	17 613	17 338
Amortissement des immobilisations corporelles	24 550	24 697	14 533
Frais de formation	15 000	8 298	5 569
Frais de représentation	4 200	809	1 505
Frais financiers	1 500	925	1 238
	1 001 000	647 622	525 792
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	-	(245 994)	275 168
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		317 116	41 948
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		71 122	317 116

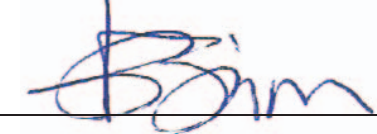
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

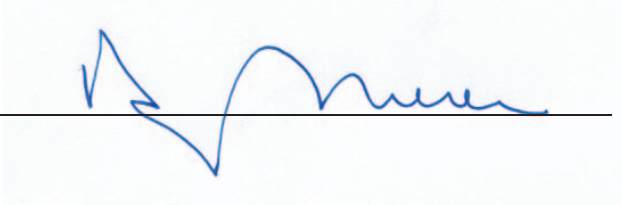
INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	11 607	238 815
Débiteurs	12 280	3 296
	23 887	242 111
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	57 075	38 585
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	(33 188)	203 526
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 5)	100 591	108 715
Frais payés d'avance	3 719	4 875
	104 310	113 590
EXCÉDENT CUMULÉ	71 122	317 116
Obligation contractuelle (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

 , président du conseil d'administration

 , président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013 Budget	2013	2012
	\$	\$	\$
(Déficit) excédent annuel	-	(245 994)	275 168
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(16 573)	(97 667)
Amortissement des immobilisations corporelles	24 550	24 697	14 533
	24 550	8 124	(83 134)
Acquisition de frais payés d'avance	-	1 156	(4 875)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	24 550	(236 714)	187 159
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	203 526	203 526	16 367
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	228 076	(33 188)	203 526

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013 \$	2012 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Dette nette) excédent annuel	(245 994)	275 168
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 697	14 533
	(221 297)	289 701
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(8 984)	2 972
Frais payés d'avance	1 156	(4 875)
Créditeurs et charges à payer	18 490	3 882
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(210 635)	291 680
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(16 573)	(97 667)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(227 208)	194 013
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	238 815	44 802
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	11 607	238 815

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (« l'Institut ») est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'Institut des mines (L.R.Q., c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.



INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et traitements inclus dans le poste des charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

ACTIF FINANCIER

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

PASSIFS

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2013

ACTIFS NON FINANCIERS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. MODIFICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

SP 1201, Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications qui ont été apportées au chapitre sont les suivantes :

- les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier;
- l'excédent ou le déficit accumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit accumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

SP 3450, Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 3450, Instruments financiers. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentés à la note 2.

Les méthodes suivies en matière de comptabilisation, de décomptabilisation et d'évaluation dans les états financiers des exercices antérieurs à la date d'entrée en vigueur du présent chapitre ne sont pas modifiées rétroactivement et, par conséquent, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 n'ont pas été retraités.

En date du 1^{er} avril 2012, l'Institut :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

4. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2013	2012
	\$	\$
Fournisseur	23 006	13 234
Traitement et avantages sociaux	34 069	25 351
	57 075	38 585

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2013

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2013
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	76 343	19 815	29 044	125 202
Acquisition	733	1 340	14 500	16 573
Solde à la fin	77 076	21 155	43 544	141 775
Amortissement cumulé				
Solde au début	7 180	3 457	5 850	16 487
Amortissement	10 941	4 075	9 681	24 697
Solde à la fin	18 121	7 532	15 531	41 184
Valeur comptable nette	58 955	13 623	28 013	100 591

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2012
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	14 859	7 990	4 686	27 535
Acquisition	61 484	11 825	24 358	97 667
Solde à la fin	76 343	19 815	29 044	125 202
Amortissement cumulé				
Solde au début	707	739	508	1 954
Amortissement	6 473	2 718	5 342	14 533
Solde à la fin	7 180	3 457	5 850	16 487
Valeur comptable nette	69 163	16 358	23 194	108 715

6. FACILITÉ DE CRÉDIT

L’Institut dispose d’une marge de crédit commerciale d’un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2012) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Banque centrale Desjardins du Québec ajusté de 5,5 %. Au 31 mars 2013 et 2012, le taux est de 8,5 % et le solde est nul.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation pour le RRAS n'a pas changé, il est demeuré à 12,30 %.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l’exercice s’élèvent à 12 649 \$ (10 011 \$ en 2012). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d’employeur.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Les principaux actifs financiers de l'Institut comprennent la trésorerie et les débiteurs.

Au 31 mars 2013, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux débiteurs correspond à la valeur comptable. L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque significatif à l'égard de ses clients. Les débiteurs sont recouvrables moins de 30 jours suivant la date de facturation.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Le risque de crédit imputable aux débiteurs est limité puisque les principales sont afférentes aux services principalement à des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou à la reclassification de soldes débiteurs afférents à des charges à payer.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. Les créditeurs sont payables moins de 30 jours suivant la date de facturation

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la facilité de crédit. Au 31 mars 2013, le risque de taux d'intérêt est nul, car la facilité de crédit est non utilisée.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu un loyer et des services connexes gratuitement, d'un apparenté, au cours de l'exercice.

10. OBLIGATION CONTRACTUELLE

L'Institut a signé au cours de l'exercice six (6) ententes pour des services professionnels finissant en juin 2013, pour un montant total de 141 195 \$. Au 31 mars 2013, l'Institut a déboursé 66 137 \$.

LE RESPECT
DES EXIGENCES
LÉGISLATIVES ET
GOUVERNEMENTALES

CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE

Le règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines est en annexe du présent rapport et a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM-1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au inmq.gouv.qc.ca.

Il est important de noter qu'aucun manquement ni aucune irrégularité n'a été observé depuis l'entrée en fonction de chacun des membres du conseil d'administration quant aux règles édictées dans ce règlement.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES
PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le respect de la Loi sur l'accès, l'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur le rôle de l'Institut et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverse information d'intérêt public.

Une demande d'accès aux documents a été adressée à l'Institut durant l'année 2012-2013 et portait sur la rémunération, le boni au rendement et les frais de déplacement du président-directeur général.

LOI SUR
LES ARCHIVES

Au cours de l'année 2012-2013, l'Institut a adopté une politique de gestion, un plan de classification et un calendrier de conservation portant tous sur les documents actifs et semi-actifs.

Le plan de classification et le calendrier de conservation ont été dûment approuvés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ANNEXE

RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1
- Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
- 2
- Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant le président-directeur général et la secrétaire ou le secrétaire d'assemblée.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Section 1 : Règles et principes généraux

- 3
- Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret n° 824-98, 1998 GO 2, 3474) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise reproduite en annexe I.

4

La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

5

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

Section 2 : Exercice de la fonction d'administrateur

- 6
- Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

- 7
- Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision à prendre ou une action à poser.

8

Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.

9

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

Section 3 : Discrétion et réserve

- 10
- Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- 11
- Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans et indépendamment de tout groupe de pression.
- 12
- Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 13
- Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Section 4 : Honnêteté et indépendance

- 14
- Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêt, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

16

Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fasse état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.

17

Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.

18

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

19

Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

- 20

Le membre du conseil d’administration de l’Institut ne peut accepter aucun cadeau, marque d’hospitalité ou autre avantage que ceux d’usage et d’une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d’hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l’État.
- 21

Le membre du conseil d’administration de l’Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 22

Le président-directeur général de l’Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l’autorité qui l’a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d’autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d’administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- 23

Le membre du conseil d’administration de l’Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d’une nomination ou des perspectives ou offres d’emploi.

Section 5 : Après-mandat

24

Le membre du conseil d’administration de l’Institut qui a cessé d’exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d’avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l’Institut.

25

Le membre du conseil d’administration de l’Institut qui a cessé d’exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu’il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l’information non disponible au public concernant l’Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l’année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l’année qui suit la fin de ses fonctions, d’agir au nom ou pour le compte d’autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l’Institut est partie et sur laquelle il détient de l’information non disponible au public.

Les membres du conseil d’administration de l’Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l’année où celui-ci a quitté ses fonctions.

26

Le président du conseil d’administration de l’Institut doit s’assurer du respect des principes d’éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d’administration de l’Institut et informe l’autorité compétente visée à l’article 29 des cas de manquement.

ACTIVITÉS POLITIQUES

27

Le président du conseil d’administration ou le président-directeur général de l’Institut qui a l’intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS

28

Le membre du conseil d’administration de l’Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit en annexe II attestant qu’il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu’il s’engage à les respecter. La signature de l’attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l’entrée en vigueur du présent code.

29

Aux fins du présent chapitre, l’autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

30

Le membre du conseil d’administration de l’Institut à qui l’on reproche des manquements à l’éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, par l’autorité compétente, afin de permettre la prise d’une décision appropriée dans le cas d’une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

31

L’autorité compétente fait part au membre du conseil d’administration de l’Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l’informe qu’il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s’il le demande, être entendu à ce sujet.

32

Sur conclusion que le membre du conseil d’administration de l’Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l’article 40 de ce règlement.

33

La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d’administration de l’Institut est la réprimande, la suspension d’une durée maximale de trois mois ou la révocation.

34

Toute sanction imposée à un membre du conseil d’administration de l’Institut doit être écrite et motivée.

ENTRÉE EN VIGUEUR

35

Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.

ANNEXE I du Règlement sur le code d'éthique et de déontologie

DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

(21 novembre 2002, Assemblée nationale, document sessionnel n° 1598-20021121)

L'administration publique est appelée à accomplir une mission d'intérêt public en raison des services importants qu'elle doit rendre à la population du Québec et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité.

Cette mission, l'administration publique doit la remplir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

C'est pourquoi la Loi sur la fonction publique reflète de telles valeurs lorsqu'elle édicte des normes de comportement telles que l'assiduité, la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité, l'impartialité, la neutralité, la discrétion et la réserve. Il en est de même de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif qui prévoit l'imposition de normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs publics.

Ces valeurs prennent une importance accrue en raison de l'autonomie d'action, de l'imputabilité, de la transparence et de la primauté des services aux citoyens réaffirmées par la Loi sur l'administration publique.

La qualité des services aux citoyens et la poursuite de l'intérêt public interpellent donc au plus haut point tous les membres de l'administration publique québécoise, qu'il s'agisse de ses dirigeants, de ses fonctionnaires ou de ses autres employés. Elles orientent la façon de concevoir la relation entre l'administration publique et les citoyens.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et dont il convient d'affirmer les plus fondamentales.

COMPÉTENCE

Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

IMPARTIALITÉ

Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considération partisane.

INTÉGRITÉ

Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

LOYAUTÉ

Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de celle-ci auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

RESPECT

Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

ANNEXE II du Règlement sur le code d'éthique et de déontologie

ATTESTATION

ATTENDU QUE le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1998;

ATTENDU QU'en conformité avec ce règlement, l'Institut national des mines a adopté, le 25 novembre 2010, son règlement sur le code d'éthique et de déontologie pour les membres de son conseil d'administration;

ATTENDU QUE les personnes identifiées à l'article 2 du présent code doivent attester qu'elles ont pris connaissance des documents mentionnés ci-dessus et qu'elles s'engagent à respecter les règles qui y sont édictées.

Je, soussigné(e), _____ (nom en caractères d'imprimerie) :

atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics;

et

m'engage à respecter les règles prévues dans ces documents.

Signé à _____, ce _____ jour de _____ 20__

par : _____
Signature

NOTES

[illegible]

